

# EXTRAIT DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2020

Au cours de sa séance du 7 janvier, le Conseil a notamment :

## Ressources humaines

- Accueilli Mme Myriam BELLON en qualité de collaboratrice administrative auprès du Service de l'édilité avec entrée en fonction au 6 janvier 2020
- Accueilli M. Léo DARBELLAY en qualité d'agent en information auprès de la Médiathèque Valais - Martigny avec entrée en fonction au 6 janvier 2020
- Accueilli M. Nicolas FEHLMANN en qualité de Chef de la section exploitation "parcs et jardins" avec entrée en fonction au 6 janvier 2020

## Bâtiments publics

- Adjugé la fourniture d'une cabine WC préfabriquée pour le parking du Moulin Semblanet

## Sports

- Arrêté la date du vendredi 6 mars 2020 à 19 h 00 à la Salle du Midi pour la cérémonie de remise des Prix des Sportifs Méritants et du Prix du Mérite Sportif

## Constructions

Approuvé les demandes suivantes aux conditions développées dans l'autorisation elle-même :

- Quadrimart Development Sàrl : installation de 6 vélux - parcelles 211ss, plan

5, lieu-dit En Ville, Avenue du Gd-St-Bernard, Zone centre dispersé B à aménager,  
coord. 2571662/1105457

- **Milazzo Salvatore** : installation de panneaux solaires - parcelle 15852, plan 212, Rue des Farquet 26, Les Praz Prins, zone habitat individuel (R2), coord. 2573561/1105851

## Terme d'une autorisation d'exploiter

- Pris acte de la fin d'autorisation d'exploiter dont Mme Valbone GRAJCEVCI était au bénéfice pour l'établissement *Chez Edi, sis à la Rue du Collège 6 à Martigny au 31 décembre 2019*
- Pris acte de la fin d'autorisation d'exploiter dont M. Frédéric DELEZ était au bénéfice pour l'établissement *Café-bar Le Tambourin, sis à la Rue Marc Morand 5 à Martigny au 31 décembre 2019*

## Délivrance d'une autorisation d'exploiter

- Délivré à M. Mehmet KAYA, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *Chez Edi* sis à la Rue du Collège 6 à Martigny au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Délivré à M. François CHOMEL, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *Côte-Rôtie – Maison de Viandes* sis à la Rue du Léman 15 à Martigny au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Délivré à Mme Nathalie LUGON, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *Café-bar Le Tambourin* sis à la Rue Marc Morand 5 à Martigny au 1<sup>er</sup> février 2020

## Délivrance d'une autorisation occasionnelle d'exploiter

- Délivré à la Swiss Kung Fu Fédération une autorisation occasionnelle d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, pour la Swiss Dao Cup du dimanche 5 avril 2020 à la Salle de Martigny-Bourg